L'actu des Représentants du Personnel Siège

Juillet 2020

« La norme, c'est la présence »

Après avoir annoncé au début de la crise sanitaire la généralisation du télétravail et un retour sur site début septembre, la déclaration de Delphine Ernotte en CSE central le 1er juillet a surpris et parfois déconcerté.

Non pas qu'un retour à une situation normale ne soit pas ardemment souhaité, mais un certain nombre de salariés s'étaient organisés en conséquence, d'autre appréhendant les transports en commun et les risques de contagion.

La présence sur site redevenant la norme, cela signifie la fin du volontariat. Pour le télétravail c'est aussi le retour aux règles établies par les accords d'entreprise, à raison de 2 jours par semaine maximum. Cependant, la consigne RH est d'appliquer ces directives avec souplesse jusqu'à la rentrée de septembre.

Taux d'occupation

Le taux de présence varie selon les sites et les services. La période des vacances d'été permet aussi d'alléger automatiquement les effectifs présents. La configuration des espaces de travail, avec un bureau inoccupé sur deux, les capacités limitées du restaurant d'entreprise, ne permettent pas un retour à 100%.

Au sein des directions, gestion, programmes, immeubles, le taux d'occupation a été porté à 50%, c'est-à-dire présence d'un salarié sur 2 maximum, avec retour en présentiel 2 ou 3 jours par semaine

Dans les rédactions, présence allégée en raison des vacances. Les monteurs planifiés sont tous de retour, à l'exception d'une vacation maintenue en télétravail, idem pour les journalistes et les techniciens de reportage. À l'inverse, l'infographie (sauf la PPI) reste majoritairement en

télétravail, comme les assistantes des services, les documentalistes. A France Info Numérique comme à la direction des sports, encore très peu de retour sur site, le télétravail est toujours de mise.

Info pratique : le comptoir informatique est à nouveau ouvert.

Masqués mais en liberté

L'épidémie recule, à la mi-juillet elle a presque totalement disparu à France Télévision. Au siège, 1 seul cas de contamination et plus personne en quarantaine. Le soulagement ne doit pas inciter au relâchement dans le port obligatoire du masque. Dans les déplacements et circulations, à l'occasion des pots, dans les services, la consigne n'est pas toujours respectée.

Pour les départs en reportage, la règle permet 3 personnes en voiture, mais masqués.

Deuxième cyberattaque

Après une première attaque le 26 juin qui a visé le centre de diffusion et d'échanges de la rue Varet une seconde a été enregistrée dans la nuit du 11 au 12 juillet. Elle a eu pour conséquence une interruption momentanée des messageries et des perturbations dans la diffusion de Télématin et France info. La première attaque a eu plus d'impact sur la fabrication des JT mis en « mode secours » pendant plusieurs jours. Le télétravail pour le montage et la médiathèque a dû être interrompu.

Prise de congés

Suite à l'abaissement à 5 jours pouvant être mis sur le CET contre 22 jours les années passées, un certain nombre de salariés doivent poser 2 à 3 semaines de vacances supplémentaires. Pour le moment, les RH estiment que la situation est sous contrôle, le retard dans la pose des congés restant limité à 3 jours. Un nouveau point sera fait après les vacances pour connaître la moyenne des congés restant à prendre par l'ensemble des salariés sur le 3ème trimestre

Renforts d'été

Dans les rédactions, un peu en contradiction avec l'affirmation précédente, il n'a pas été constaté plus de départs en vacances que les autres années.

Par conséquent, il n'y a pas plus de CDD de renfort cet été : une vingtaine de CDD et une dizaine de stagiaires journalistes issus d'écoles reconnues. La direction s'attend à un nombre accru de pose de congés au dernier trimestre ce qui nécessitera de faire appel à plus de renforts, sinon ça va coincer. À voir !

Passez muscade

Comment donner des primes quand on n'a pas les sous ? La Présidente a trouvé l'astuce : la promesse d'une enveloppe de 5,6 millions d'euros pour les augmentations individuelles a été revue à la baisse de 30%.

Une ponction destinée à financer une « prime covid » totalement à la discrétion des chefs de service, les N+1. Une prime dont on ignore le nombre potentiel de bénéficiaires, les montants, les critères. Une absence totale de transparence qui laisse planer un doute sur les choix et l'équité dans la désignation des salariés « méritants ».

Ce n'est pas l'exemple de 2019 qui pourra nous rassurer. L'année dernière un budget de 1,3 millions d'euros a été fléché « primes ponctuelles ». Un peu plus d'un millier de primes, attribuées dans la plus grande opacité, pour des montants allant de 150 € à 6 000 €. Cette année, le budget des primes et bonus passe à 3,2 millions d'euros

Comités salaires et augmentations

Si vous voulez que le comité des salaires examine votre situation, il faut impérativement en faire la demande. Pour cela, allez dans monkioque rubrique « Mes données personnelles » et tout en bas de la

page « Autorisation Comité Suivi des salaires 2020 », cocher OUI, puis dérouler la page pour cocher les 2 cases (attention à bien cocher les 2 cases) pour demander l'examen de votre situation personnelle (dans le respect de la confidentialité).

La date limite a été repoussée au **11 septembre.** Ce sont les N+1 qui décident de l'attribution des mesures individuelles, mais avec votre feu vert, les représentants des salariés pourront au moins défendre votre cas si vous avez été trop souvent oubliés ou si vous êtes en situation de disparité salariale.

Cochez les cases aussi si vous ne demandez rien, si vous vous estimez bien payés ! Plus les délégués du personnel auront d'informations, plus ils pourront comparer les situations les unes aux autres, et faire remonter ceux qui sont injustement traités.

Les infos sur la procédure à suivre sont ici ➲.

A noter que les salariés de l'encadrement sont exclus du dispositif alors qu'il existe aussi de grandes disparités dans cette catégorie.

Mesures salariales 2020

Avec l'amputation d'1/3 du budget mesures individuelles, on se retrouve dans une situation similaire à celle de 2019 : une enveloppe de 3,7 millions d'euros permettant d'attribuer une mesure pour trois salariés. Taux moyen, un peu moins de 3% du salaire de base, avec une mesure minimum carrément punitive fixée à 614 € brut (environ 40 € net/mois) qui entérine une baisse réelle du salaire.

Rappel : Les mesures individuelles au choix, sont automatiques à 3 ans et 4 ans, sauf si le N+1 s'y oppose et justifie son refus. A 5 ans, la mesure est automatique, mais elle peut se limiter au minimum mentionné ci-dessus.

Pendant la crise sanitaire les menaces de licenciement ne s'arrêtent pas

Un cadre de la direction déléguée à la gestion a été convoqué début juillet pour un entretien préalable avec menace de licenciement, alors que l'état d'urgence sanitaire n'est pas encore levé. Un cas d'école digne de France Télécom : restructuration du service, réaffectation sur un nouveau poste et 6 mois après, menace de licenciement pour insuffisance professionnelle.

Même pas tenu compte de la situation extraordinaire vécue depuis le 16 mars : ce cadre doit faire l'apprentissage de son nouveau poste dans des contions très particulières du télétravail, isolé de ses collègues et de ses responsables. Ce serait le 3ème cas de licenciement express (ou de menace pour l'instant) dans cette direction où la chasse aux ETP semble ouverte.

Encore une affaire que la FTV va perdre aux Prud'hommes et qui risque de lui coûter très très cher. Qu'importe, ce ne sont pas les licencieurs qui paient, mais l'argent de la redevance ! Pour le salarié, des indemnités ne remplacent pas un emploi.

Note salée devant les tribunaux pour FTV

L'avocate Joyce Ktorza a envoyé au CSA le bilan des 5 années de Delphine Ernotte marquées par au moins une décision de justice par

semaine.

Actuellement, 150 procédures sont en cours, essentiellement pour abus de CDD. En 2018 FTV a dû payer 6 millions d'euros de condamnations aux Prud'hommes. L'entreprise publique aurait en outre provisionné 20 millions d'euros pour faire face à d'autres éventuelles condamnations.

En 5 années de mandat, Delphine Ernotte n'a jamais tenté de mettre fin à ces dérives, au contraire. La gestion déplorable du dossier Télématin est un sinistre qui a couté très cher. Il a conduit des dizaines de journalistes à s'en remettre aux Prud'hommes. Un cas parmi d'autres : plus d'un millier de contrats sur 30 ans pour un(e) journaliste de Télématin affichant plus de 200 jours de travail par an et dont la collaboration a été brutalement stoppée.

Nulle et non avenue

La note de service qui restreignait arbitrairement les droits des journalistes candidats ou élus aux élections municipales a été invalidée. Saisie par le Snj-CGT, la Cour d'Appel de Paris a jugé que la direction de France Télévisions avait outrepassé ses droits en imposant des règles de manière unilatérale, sans consultation des instances représentant le personnel (CSE). Sur le fond, si elle veut remettre la question sur le tapis, la direction de l'information devra expliquer pourquoi, par exemple, un(e) journaliste élu(e) municipal(e) d'une petite commune ne pourrait plus apparaître à l'antenne.

Suites des cas de harcèlement au service des sports

La direction des sports affirme haut et fort qu'elle va prendre des mesures pour que ça ne se reproduise plus jamais…. avec des stages obligatoires pour apprendre à bien se comporter.

La centaine et plus de témoignages recueillis par le cabinet Interstys démontrent des comportements sexistes inadmissibles qui ont fait vivre un enfer aux victimes. Des journalistes femmes jugées sur leur physique et dénigrées sur leurs compétences professionnelles. L'enquête a également mis en évidence l'inertie de la direction, voire la tolérance douteuse de l'encadrement, heureusement avec des exceptions. Un premier conseil de discipline a été convoqué.

Première classe

Il n'y a rien d'anormal à voyager en 2ème classe pour des raisons personnelles. Quand on est en reportage avec tout son matériel de tournage, le TVU et sa valise c'est une autre affaire. Surtout en période de vacances, avec des trains bondés et surtout en période de crise sanitaire qui est loin d'être terminée.

Les équipes, JRI, OPS et monteurs en particulier en ont assez de voyager dans de mauvaises conditions. Si on prend en compte la fatigue, les accidents de travail, le risque coronavirus et parfois les vols de matériel dans les espaces bagages où est l'économie ? Il est temps que la direction de l'information assume ses responsabilités de sécurisation des équipes de reportages, à tout moment et notamment dans les trains quels que soient les horaires et le jour. Question valable aussi pour l'avion quand ils sont bondés (exemple d'un retour de Guyane).

Réponse : *« la règle c'est la 2ème*

classe, des dérogations pour voyager en 1ère sont accordées le weekend et jours de grands départs. A partir du moment où le port du masque dans les transports est obligatoire, les risques sont limités.»

On se demande si les directeurs voyagent aussi en seconde, sinon, ils auraient déjà fait le même constat. Les RP demande le retour à la 1ère classe au moins tant que les risques sanitaires n'ont pas disparu.

Concur, l'appli chronophage

« *Il y a une hotline, mais personne n'appelle, cela veut dire qu'il n'y a pas de problèmes, tout baigne !* ». Non si personne n'appelle c'est par lassitude, quand on a passé 2 heures à rentrer ses notes de frais, on n'a plus la force de se plaindre. Pourtant après plus d'un an Concur est toujours aussi compliqué et lourd à utiliser. Une activité chronophage qui doit être prise sur le temps de travail comme le demandent les JRI.

Santé & sécurité

Quelle drôle d'idée que de confier le poste d'APS (Agent de Prévention Sécurité) au secrétaire général des rédactions !

Non seulement c'est une lourde charge de travail supplémentaire, mais surtout le secrétaire général serait de fait « juge et partie ».

Comment concilier les impératifs de sécurité, de maitrise des risques psycho sociaux, de charge de travail quand dans le même temps le SG a des responsabilités dans la gestion du personnel, des effectifs, des remplacements et renforts, avec pour impératif la baisse des ETP.

Cordonnier mal chaussé

Qui est le RH de la RH ?

Depuis de longs mois, les 350 salariés de la RH de l'immeuble Valin n'ont plus d'interlocuteur dédié aux questions ressources humaines. Sauf à s'adresser au directeur lui-même, ils n'ont personne pour répondre à leurs questions de carrière, de salaire, de mobilité et autres.

Les Représentants du Personnel ont demandé à ce que la case vide sur l'organigramme soit remplie sans attendre.

Compte Personnel de Formation

Comment se former ?

Il y a au moins 2 manières : la formation dispensée par l'entreprise, demande individuelle formulée durant les entretiens annuels et qui ne débouche pas toujours et le CPF.

Le Compte Personnel de Formation est alimenté chaque année en euros tout au long de sa vie professionnelle. Il permet de financer des formations qualifiantes ou diplômantes afin de pouvoir évoluer professionnellement. La formation peut s'effectuer sur le temps de travail, avec accord de votre employeur ou en dehors du temps de travail. Voir ici ➲

Les RP ont demandé à la RH une communication pour préciser les règles, qu'il s'agisse de l'utilisation du CPF comme de la formation interne à FTV. Trop de salariés font des demandes qui ne reçoivent aucune réponse lorsqu'elles sont rejetées.

RTL, Europe 1 ou le 20 h ?

Même si RTL ou Europe 1 ne comptent pas beaucoup d'auditeurs à France Télévisions, certains ont tout de même remarqué qu'on y retrouvait les mêmes journalistes qu'au 20 heures. Et ils nous posent des questions : peut-on avoir un CDI a FTV et travailler pour un média commercial concurrent (média global) ? Et l'exclusivité de collaboration ? Peut-on exploiter sa notoriété obtenue à FTV pour exercer dans le privé ? Peut-on cumuler deux emplois ? Temps complet, temps partiel ? En réunion RP, le représentant de la direction de l'info n'avait visiblement pas travaillé sa réponse. Seule chose à dire : « *toute collaboration extérieure est soumise à accord préalable, c'est donc que l'autorisation a été donnée* ».

Développement durable et information

Il ne suffit pas de dire développement durable, développement durable et de réciter les 10 engagements vertueux de Delphine Ernotte si rien ne change…. Et rien ne change. Le directeur de la DRM a annoncé que le renouvellement du parc de caméras était en cours. Quels critères de RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) la direction de l'info a-t-elle demandé aux fournisseurs (conditions de fabrication, durabilité, matières premières, recyclage)? Dans le cahier des charges des appels d'offres, quelles sont les lignes d'action de la direction de l'information pour s'inscrire dans une démarche de développement durable ? Réponse : euh….

Téléphone professionnel pas à l'ordre du jour

Il n'est pas prévu de doter tous les salariés d'un téléphone pro. On croyait la mesure à l'étude, notamment avec la période de télétravail qui a fait chauffer les portables, y compris perso. Avec les SMS, les groupes WhatsApp, les conférences Zoom ect, le smartphone est devenu un outil de travail incontournable. Il est vrai aussi que de ne pas avoir de téléphone pro est pour certains une assurance tranquillité… en théorie seulement.

Organigrammes mis à jour au 1er juin et déjà caducs

Les services du personnel n'ont toujours pas trouvé le moyen d'actualiser les organigrammes en temps réel. En fonction des nominations, départs et mutations, chaque mise à jour est déjà dépassée au moment de sa publication. Cliquez ici ➲ pour accéder aux organigrammes

Les nominations qui viennent d'être annoncées dans les rédactions vont bien demander 6 mois avant de figurer dans l'organigramme.

Paris, le 22 juillet 2020

Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : **Véronique PAILLE-VECCHIA**

Programmes, Communication, Marketing, Études : **Sophie PIGNAL**

Production, Fabrication, Technologies : **Éric LAUMONIER**

Information et Sports : **Claude GUENEAU** & **Georges PINOL**

Vous pouvez aussi nous contacter à : cgt.siege@francetv.fr ou snj-cgtftv@francetv.fr

Vos Représentant-e-s de Proximité CGT